**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

#### UNITE D’ENSEIGNEMENT

#### FORMATION DISCIPLINAIRE

#### ET EPISTEMOLOGIQUE

#### DU COURS DE PHILOSOPHIE ET DE CITOYENNETE  POUR L’ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**Domaine : sciences psychologiques et de l’éducation**

|  |
| --- |
| **CODE : 98 12 03 U36 D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 2022,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| FORMATION DISCIPLINAIRE ET EPISTEMOLOGIQUEDU COURS DE PHILOSOPHIE ET DE CITOYENNETEPOUR L’ENSEIGNEMENT FONDAMENTALENSEIGNEMENT superieur de type court |

**1. FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L’unité d’enseignement vise à permettre aux enseignants des cours de philosophie et de citoyenneté, en référence au programme de l’enseignement fondamental :

* d’acquérir des ressources, les démarches et les fondements disciplinaires relatifs à la philosophie, l’éthique, la citoyenneté et le processus démocratique et d’en cerner les enjeux ;
* de développer des modes de pensées par un questionnement philosophique ainsi qu’une capacité d’argumentation et de raisonnement critiques et autonomes ;
* de susciter et de s’ouvrir au pluralisme des idées et des convictions, en se décentrant de ses représentations ;
* de développer des attitudes responsables, citoyennes et solidaires.

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

* 1. **Titre(s) exigé(s)**

soit être porteur du titre requis (TR), du titre suffisant (TS) ou du titre de pénurie (TS) pour les fonctions de maître de philosophie et de citoyenneté ou professeur de cours généraux de philosophie et citoyenneté, au DI de l’enseignement secondaire;

soit être réputé porteur du titre requis dans les fonctions de maître de philosophie et de citoyenneté ou de professeur de cours généraux de philosophie et citoyenneté, au DI de l’enseignement secondaire, dans le cadre des mesures transitoires fixées en faveur des professeurs de morale ou de religion.

* 1. **Capacités préalables requises**

Sans objet.

**3. ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

# Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :

Sur base de deux situations choisies par le chargé de cours de philosophie et de citoyenneté, issues des activités professionnelles en lien avec le programme du cours de philosophie et de citoyenneté auquel il a accès, et qui relèvent, d’une part, du plan philosophique et éthique, d’autre part de la fonction démocratique,

* d’identifier, de définir et d’expliciter les notions, concepts et les fondements idéologiques des discours et raisonnements en jeu dans les situations ;
* de développer une analyse de ces situations, basée sur la démarche philosophique et la décentration de ses représentations, faisant intervenir différents modes de pensées et de questionnements ;
* de construire un raisonnement critique et autonome développant des arguments cohérents reflétant un pluralisme des idées et des convictions et prenant en compte un éclairage moral et politique ;
* d’identifier les limites des concepts et de sa réflexion.

# Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

* le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
* le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
* le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
* le niveau d’autonomie : la capacité de faire prévue d’initiative démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

#### En référence à l'article 8 du Décret du 16 avril 1991, les détenteurs d'un bachelier Instituteurs ou d'un Bachelier AESI ayant obtenu leur diplôme à partir de 2004 peuvent obtenir une reconnaissance de capacités acquises pour la sanction de l'unité d'enseignement " formation disciplinaire et épistémologique du cours de philosophie et de citoyenneté  pour l’enseignement fondamental ".

**4. PROGRAMME**

**4.1. Programme pour l’étudiant**

L'étudiant sera capable :

sur base de situations en lien avec les activités professionnelles et le programme du cours de philosophie et de citoyenneté, et qui relèvent, d’une part, du plan philosophique et éthique, d’autre part de la fonction démocratique,

en s’appuyant sur des ressources relatives à l'éducation philosophique et éthique et au fonctionnement démocratique,

en faisant preuve de recul critique,

**en Philosophie et histoire des religions**

* de mettre en évidence la diversité des modes de pensées et des concepts sur la base des principales sources historiques des philosophies et religions actuelles ;
* de différencier les démarches philosophiques et religieuses sur la base de leurs spécificités, motivations, objectifs/enjeux ;
* d’analyser les modes de réflexion philosophique, religieux et scientifique au regard de l’émergence de la raison et de la science ;
* de construire un questionnement philosophique basé sur une démarche philosophique et repérer les présupposés et types d’argumentations qui entrent en jeu ;
* de questionner ses référents et ses représentations ;
* d’écouter et de respecter la pluralité des idées ;

**en Notions d’épistémologie des disciplines**

* de définir les limites intrinsèques à toute tentative de connaître complètement un objet, un sujet, considérés isolément ou dans des ensembles ;
* de déterminer et interroger les critères de vérité :
  + les différents types de savoirs/vérités,
  + la dynamique formée par le dogmatisme en lien avec le relativisme et le scepticisme ;
* de différencier science et croyances :
  + identifier les différents régimes de discours et leurs articulations ;
  + évaluer la validité d’un raisonnement et la cohérence d’un discours ;
  + repérer des tentatives de manipulation à partir de différentes ressources (sophismes et paralogismes, discours sectaires, complotistes, manipulateurs, discours énonciatif, performatif, jugement descriptif, évaluatif, normatif…) ;
* de définir le concept de rationalité et discuter ses limites :
  + les fondements et limites de la démarche scientifique,
  + la reconnaissance d’une pluralité de rapports possibles de l’homme à lui-même et à la nature ;
* de mettre en question, problématiser et argumenter le fondement des disciplines, savoirs dans une perspective éducative.

**5. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier d’une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine, en relation avec le programme de formation proposé dans le présent dossier.

**6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière

**7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination du cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de**  **périodes** |
| Philosophie et histoire des religions | CT | B | 28 |
| Epistémologie | CT | B | 14 |
| **7.2. Autonomie** |  | P | 12 |
| **Total des périodes** | |  | **54** |